

Mediacités 20190515

<https://www.mediacites.fr/lyon/enquete-lyon/2019/05/15/trier-les-jeunes-migrants-du-grand-lyon-la-mission-decriee-de-forum-refugies/>

Trier les jeunes migrants du Grand Lyon : la mission décriée de Forum réfugiés

Depuis avril 2018, via un marché public de plusieurs millions d'euros, la Métropole a confié à l'association l'évaluation de l'âge des migrants déclarant être mineurs. Une mission contestée – jusqu'en interne –, qui marque une évolution profonde pour cet acteur de l'humanitaire connu pour son action en faveur des demandeurs d'asile.

Par

[Morgane Remy, avec Nicolas Barriquand](#)

15 mai 2019



Rue Neyret, dans le 1er arrondissement de Lyon, à la porte du centre géré par Forum réfugiés. Illustration : NB/Mediacités.

Rue Neyret, à quelques mètres de la montée de la Grande-Côte, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon. Cinq jeunes Africains attendent sous la pluie, à la porte du Centre de mise à l'abri et d'évaluation pour mineurs non accompagnés (CMAE) géré par l'association Forum réfugiés-Cosi. Comme tous les jours ou presque, ils viennent demander le résultat de leur

« évaluation ». Présumera-t-on – ou non – qu’ils ont moins de dix-huit ans ? Ce ne sera pas pour aujourd’hui, leur annonce-t-on vers 16h30, sans les inviter à entrer.

Dans le groupe, Thomas* [les prénoms suivis d’un astérisque ont été modifiés], originaire de Guinée, lunettes de soleil polarisées sur le nez et ensemble de jogging aux couleurs de l’équipe de France de football – mais avec une seule étoile brodée. « Je suis venu il y a dix jours environ. Ils m’ont posé des questions pendant une heure. J’ai expliqué que j’avais dix-sept ans puis ils m’ont demandé de partir, raconte-t-il. Depuis, je reviens tous les après-midi en espérant savoir ce qu’ils ont pensé de mon évaluation. »

Cet entretien doit confirmer ou infirmer l’âge que les jeunes migrants annoncent avoir. L’enjeu est crucial. Vital même. Si leur minorité est reconnue, ils seront considérés par la France comme des enfants avant d’être des étrangers. A ce titre, ils pourront bénéficier de l’Aide sociale à l’enfance (ASE), compétence des départements et donc de la Métropole sur le territoire du Grand Lyon, et reprendre leur scolarité. Sinon ? Ils ont toutes les chances d’être reconduits à la frontière.

Depuis un arrêté du 17 novembre 2016, l’évaluation de la minorité d’un migrant prévoit un accueil de cinq jours et un suivi pluridisciplinaire. A l’issue de cette période doit être émis un avis solide sur l’âge du jeune. Dans l’agglomération, la Métropole a confié cette mission à [Forum réfugiés](#). Acteur local incontournable du secteur de l’humanitaire, l’association basée à Villeurbanne est reconnue pour ses actions d’accompagnement des réfugiés et des demandeurs d’asile. Mais en acceptant, dans le cadre d’un marché public, d’évaluer les « mineurs isolés étrangers » à la place de la collectivité, elle se retrouve critiquée de toutes parts. Un professionnel lyonnais du secteur, sous couvert de l’anonymat, résume : « Forum, qui d’habitude se tient aux côtés de ceux qu’il faut aider, fait le sale boulot ».

Externaliser le problème

Tout commence à l’automne 2017. Des associations, enseignants et militants alertent sur ces centaines d’adolescents, originaires d’Afrique subsaharienne pour la grande majorité d’entre eux, qui dorment à la rue [(*re*)lire [notre enquête de l’époque](#)]. La Métropole n’arrive pas à faire face à l’afflux des jeunes migrants. Son service de la Méomie (Mission d’évaluation des mineurs isolés étrangers) est alors au bord de l’implosion, comme [nous le révélions fin 2017](#). La réponse du Grand Lyon ? Externaliser le problème.

« La Métropole entend confier à un prestataire la mise à l’abri (premier accueil), l’évaluation et l’orientation des jeunes migrants se présentant comme MNA [mineur non accompagné] », décide la commission permanente du 6 novembre 2017 [*voir le document ci-dessous*]. Un premier [accord-cadre](#) est signé avec Forum réfugiés pour un montant maximum de 2,4 millions d’euros pour un an. Légalement, c’est bien la Métropole qui continue de décréter si un migrant est ou non mineur. Mais elle prendra dorénavant ses décisions à la lumière des évaluations de « son prestataire ».

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2024**

commune (s) :

objet : Evaluation, mise à l'abri et orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatet, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Métropole de Lyon – Commission permanente du 6 novembre 2017 - Décision n° CP-2017-2024 2

Commission permanente du 6 novembre 2017

Décision n° **CP-2017-2024**

objet : **Evaluation, mise à l'abri et orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Contexte général

La France, comme l'Europe dans son ensemble, fait face à une arrivée de migrants venus d'horizons divers, fuyant la guerre ou la misère qui touchent leur pays d'origine. Au sein de cette question migratoire, une problématique particulière prend une ampleur croissante en France : celle des mineurs qui arrivent seuls, ou du moins sans leurs parents, et se retrouvent privés de toute protection sur notre territoire.

La prise en charge de ces jeunes "mineurs isolés étrangers" (MIE) ou, selon la terminologie aujourd'hui retenue, "mineurs non accompagnés" (MNA), relèvent de la compétence métropolitaine au titre de protection de l'enfance.

La Métropole de Lyon, comme d'autres départements français, connaît depuis 2 ans un afflux important de MNA qui engendre en partie la saturation des capacités d'accueil de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Sur les années 2015 et 2016, une moyenne de 300 à 600 jeunes migrants se sont présentés comme MNA. Ils ont été reçus et leur situation a été évaluée par la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE), service de la direction de la protection de l'enfance (DPE), en charge de l'accueil et de l'évaluation de la situation des primo-arrivants, dans le cadre de l'article L 226-2-1 du code de l'action sociale et des familles.

Si la présence sur le territoire de MNA n'est pas nouvelle, elle est devenue un phénomène majeur sur ces 2 dernières années et, tout particulièrement, sur l'année en cours avec un pic constaté sur l'été 2017.

Ainsi, sur l'année 2017, ce flux s'est confirmé avec une augmentation entre le 2^e et le 3^e trimestre 2017. Le nombre d'évaluations programmées est passé de 274 pour le 2^e trimestre 2017 à 400 pour le 3^e trimestre 2017. Cette augmentation devrait être confirmée sur le dernier trimestre de l'année, au vu des informations transmises par les ministères en charge de cette problématique. Ainsi, d'ici décembre 2017, l'arrivée de plus de 900 MNA est envisagée pour des demandes d'évaluation, soit au moins 450 jeunes que la collectivité devra, dans un premier temps, mettre à l'abri puis prendre en charge dans le cadre du dispositif de l'ASE. Des recrutements supplémentaires (3 équivalents temps plein) ont été effectués au sein de la Métropole entre octobre 2016 et mars 2017 mais ils ne permettent pas d'absorber le flux de demandeurs qui, durant cette période, n'a pas cessé d'augmenter.

Métropole de Lyon – Commission permanente du 6 novembre 2017 - Décision n° CP-2017-2024 3

Faire face au nombre important des demandes tout en veillant à assurer un accueil, une évaluation qualitative réalisée dans les meilleurs délais de la situation de ces jeunes ainsi qu'un accompagnement adapté, est un enjeu majeur pour la Métropole. La circulaire du 31 mai 2013 complétée par la circulaire interministérielle du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-840 du 24 juin 2016, ont fixé le cadre organisationnel de la procédure d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés, qui se déroule en 2 étapes délimitées dans le temps : une phase administrative de mise à l'abri de 5 jours, puis une phase judiciaire de 8 jours pouvant être prolongée par le Juge des enfants jusqu'à l'issue des éventuelles expertises.

La méthodologie de l'évaluation est décrite et hiérarchisée. Elle doit en premier lieu s'appuyer sur les entretiens conduits avec le jeune par un personnel qualifié dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, dont la trame type figure dans les annexes de la circulaire. Le cas échéant et sur réquisition du parquet, peut être engagée la vérification de l'authenticité des documents d'état civil. Cette première étape conditionne l'ensemble du reste du parcours des jeunes migrants se présentant comme MNA et demandant à la Métropole une mesure d'assistance éducative. Aussi la qualité et la rapidité de l'évaluation de la minorité et du critère d'isolement constituent-ils des enjeux forts de leur prise en charge.

II - Objectifs du marché

Afin de faire face aux besoins de prise en charge, la Métropole entend confier à un prestataire la mise à l'abri (premier accueil), l'évaluation et l'orientation des jeunes migrants se présentant comme MNA et sollicitant pour la première fois une mesure d'assistance éducative sur le territoire de la Métropole.

À ce titre, la prestation :

- assurera le primo-accueil des jeunes sollicitant pour la première fois une mesure d'assistance éducative sur le territoire de la Métropole,
 - orientera ces jeunes vers une prise en charge immédiate au regard de leurs besoins essentiels (hébergement, restauration, santé, accès aux soins, etc.) et de tout autre service utile à leur situation,
 - réalisera une évaluation pluridisciplinaire de leur situation, en particulier au regard des critères de minorité et d'isolement, en vue de permettre à la Métropole de se prononcer sur leur éligibilité à une prise en charge au titre de l'ASE,
 - assurera le lien avec les services de la protection de l'enfance de la Métropole pour les jeunes reconnus mineurs,
 - orientera les jeunes pour lesquels la minorité et l'isolement ne sont pas établis vers les services appropriés.
- Cette nouvelle offre de service permettra d'assurer le premier accueil de chaque jeune et de réaliser une évaluation, en particulier au regard des critères de minorité et d'isolement permettant à la Métropole de se prononcer sur leur éligibilité à une prise en charge au titre de l'ASE. La DPE, sur la base des éléments communiqués par l'association, décidera de la prise en charge au titre de l'ASE et ce, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles. Le prestataire orientera le jeune vers un dispositif de mise à l'abri pour une durée de 5 jours.

Par ailleurs, cette nouvelle organisation de l'accueil et de la prise en charge des MNA impacte l'organisation actuelle de la MEOMIE. Il conviendra de s'assurer du devenir du personnel de ce service. Ainsi, les agents pourront être orientés vers de nouvelles fonctions au sein des services de la Métropole après évaluation de leur situation individuelle.

III - Choix de la procédure de marché mise en oeuvre et modalités

Cette prestation d'évaluation, de mise à l'abri et d'orientation des mineurs non accompagnés fera l'objet d'un accord-cadre qui sera attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouverts en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet accord-cadre fera l'objet de l'émission de bons de commandes conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Cet accord-cadre sera passé pour une durée ferme d'un an non reconductible.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, sans engagement de commande minimum, pour la durée ferme de l'accord cadre.

Métropole de Lyon – Commission permanente du 6 novembre 2017 - Décision n° CP-2017-2024 4

En outre, il est à signaler que les recettes de l'Etat seront calculées en conséquence du nombre de jeunes reçus dans le délai réglementaire de 5 jours, soit 250 € par jour par jeune évalué.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer l'accordcadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commandes pour la prestation de service, d'évaluation, de mise à l'abri et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA).

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables aux conditions prévues à l'article 30-I-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres.

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la prestation de service, d'évaluation, de mise à l'abri et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA), et tous les actes y afférents, pour un montant maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 6188 - fonction 424 - opération n° 0P35O3573A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.

Celui-ci semble avoir donné satisfaction : le 17 septembre 2018, le Grand Lyon vote une délibération pour prolonger l'action de Forum réfugiés en portant le budget maximum à 3,5 millions d'euros par an, renouvelable trois fois.

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2966

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Direction générale déléguee au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frib, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatet, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Métropole de Lyon - Conseil du 17 septembre 2018 - Délibération n° 2018-2966 2

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2966

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés (MNA) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer l'accordcadre**

service : Direction générale déléguee au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La question de la prise en charge des mineurs étrangers privés de la protection de leur famille en France se pose depuis le milieu des années 1990 et s'exprime avec plus d'acuité depuis le début des années 2010 dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et la France. Les projections démographiques à l'échelle mondiale tendent à montrer que cette situation va s'installer dans la durée.

Au titre de ses compétences en matière d'aide sociale à l'enfance (ASE), la Métropole de Lyon assure l'accueil et la prise en charge des MNA.

"Un mineur est considéré comme non accompagné lorsqu'aucune personne majeure n'en est pas responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement pas en charge et ne montre pas sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment, en saisissant le juge compétent" - Article 1^{er} de l'arrêté du 17 novembre 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

À l'image des observations réalisées au niveau national, la Métropole connaît, depuis ces dernières années, un niveau très conséquent de demandes de prises en charge émanant de MNA (1 400 en 2017 pour 600

en 2016). Au 31 décembre 2017, elle prenait en charge plus de 1 000 MNA au titre de l'ASE. Les 1ères données 2018 montrent que l'augmentation se poursuit.

Chaque jour, la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (Méomie), service de la direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE), accueille 100 à 150 MNA pour leur évaluation, leur suivi et leurs besoins quotidiens (transports, santé, scolarité, etc.).

Faire face au nombre très important de demandes, tout en veillant à assurer un accueil de ces jeunes, une évaluation qualitative de leur situation dans les meilleurs délais et un accompagnement adapté, constitue un enjeu majeur pour la Métropole.

Les circulaires du 31 mai 2013 et du 25 janvier 2016, ainsi que le décret du 24 juin 2016, fixent le cadre organisationnel de la procédure d'évaluation et d'orientation des MNA, qui se déroule en 2 étapes délimitées dans le temps :

- une phase administrative de mise à l'abri de 5 jours au cours de laquelle se déroule, notamment, l'évaluation de la situation de la personne se déclarant MNA,
- puis une phase judiciaire de 8 jours pouvant être prolongée par le juge des enfants jusqu'à l'issue des éventuelles expertises.

La Métropole entend refondre le dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des personnes se présentant comme MNA et sollicitant pour la 1^{ère} fois une prise en charge au titre de l'ASE sur son territoire.
Métropole de Lyon - Conseil du 17 septembre 2018 - Délibération n° 2018-2966 3

À ce titre et en articulation étroite avec la DPPE, il est envisagé de confier une prestation portant déclinaisons des missions suivantes :

- accueil inconditionnel : il s'agit d'assurer le primo-accueil de toute personne se déclarant MNA. Cette 1^{ère} étape sera l'occasion, notamment, d'identifier les vulnérabilités éventuelles et de procéder à l'inscription pour l'entretien d'évaluation.
- évaluation de la minorité et de l'isolement : menée dans une approche pluridisciplinaire et dans une langue comprise par l'intéressé. L'évaluation de la minorité et de l'isolement porte à minima sur les points d'entretien suivants : état civil, composition familiale, conditions de vie dans le pays d'origine, motifs de départ du pays d'origine et présentation du parcours migratoire jusqu'à l'entrée sur le territoire français, conditions de vie depuis l'arrivée en France et projet de la personne.

Dans le respect des textes européens, il importe que les entretiens d'évaluation de la situation du jeune soient menés dans les plus brefs délais et selon des modalités adaptées à son âge. Cette 1^{ère} étape conditionne l'ensemble du parcours des jeunes. Aussi, la qualité et la rapidité de l'évaluation constituent-ils des enjeux forts de leur prise en charge.

- hébergement d'une durée de 5 jours maximum dans le cadre de la mise à l'abri : le prestataire devra disposer de 30 places d'hébergement pouvant augmenter dans un délai de 24 heures et dans une limite de 30 % en cas de pic d'activité. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'hébergement proposé par le candidat.
- prise en charge et/ou orientation des jeunes au regard de leurs besoins essentiels : restauration, hygiène, accès aux soins, transports, etc.
- après décision de la Métropole :
 - . accompagnement, en fonction de leur autonomie, des personnes déclarées mineures et isolées vers un lieu d'hébergement adapté défini par la DPPE,
 - . orientation des personnes non déclarées mineures et isolées vers les dispositifs adaptés (demande d'asile, structure sanitaire le cas échéant, etc.). À cette fin, le candidat devra préciser le(s) partenariat(s) envisagé(s).

Une procédure adaptée serait lancée en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre portant sur la gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA.

Mono attributaire, cet accord-cadre ferait l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon tacite 3 fois une année. L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 741 406 € HT, soit 889 687 € TTC et maximum de 2 965 625 € HT, soit 3 558 750 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction ;
Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services pour le gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure adaptée est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret) ou par la voie d'une nouvelle procédure adaptée (articles 66 à 69 du décret) aux conditions prévues dans le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres.

Métropole de Lyon - Conseil du 17 septembre 2018 - Délibération n° 2018-2966 4

4° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA et tous les actes y afférents, pour un montant annuel minimum de 741 406 € HT, soit 889 687 € TTC et maximum de 2 965 625 € HT, soit 3 558 750 € TTC pour une durée

ferme d'un an reconductible de façon tacite 3 fois une année.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 14 235 000 € TTC, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P 35O3573A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 558 750 € en 2019,
- 3 558 750 € en 2020,
- 3 558 750 € en 2021,
- 3 558 750 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

Des entretiens d'une ou deux heures

A la Méomie, on souffle... tout en ressentant une sorte d'injustice à constater que des fonds sont débloqués pour mieux être alloués en externe [*lire l'encadré ci-dessous*]. En avril 2018, Forum réfugiés ouvre donc le centre de la rue Neyret, doté de 25 lits et géré par une douzaine d'évaluateurs et d'éducateurs spécialisés. Ils côtoient les jeunes migrants pendant au moins cinq jours. Cinq jours pendant lesquels ils les observent évoluer, interagir les uns avec les autres. Cinq jours pour se forger un avis sur leur âge. Cinq jours ? Sur le papier, car dans les faits...

Comme nous l'écrivions dans [un article publié il y a deux mois](#), pour nombre de jeunes étrangers, faute de places d'hébergement dans le CMAE, l'évaluation de Forum réfugiés se résume à une ou deux heures d'entretien en tête-à-tête. C'est le cas de Thomas croisé devant la porte du CMAE. C'est aussi celui de Djibril*, 16 ans selon ses dires, venu également de Guinée via le Mali, l'Algérie, le Maroc et enfin l'Espagne. Mediaticités l'a longuement rencontré au domicile d'une famille qui l'héberge. « L'entretien avec une jeune femme de Forum a duré deux heures, se souvient-il. Elle m'a dit : "Mon avis comptera beaucoup, car la Méomie suivra mon avis". Quand parfois je restais silencieux parce que je réfléchissais, elle tapait sur la table et me disait : "Tu cherches un mensonge ?" Mais non, c'était faux. Puis, elle m'a conseillé d'aller au collège Maurice Scève [le squat de 200 places dans le 4^e arrondissement]. »

Djibril a attendu un mois le résultat de l'évaluation, qui conclut qu'il est majeur. Beaucoup de jeunes, déjà éprouvés par un périple de souvent plusieurs mois entre l'Afrique et l'Europe, abordent l'entretien stressés. « J'avais envie de bien répondre parce que je voulais étudier et faire du foot mais, avec toutes ces questions de dates, je ne savais plus vraiment... », confie Ousmane*, qui dort actuellement au squat Maurice Scève.



A l'entrée de l'ancien collège Maurice Scève reconvertis en squat. Photo : N.Barriquand/Mediaticités.

Soufiane* garde lui aussi un mauvais souvenir de son évaluation, passée début 2019 et qui a duré, selon lui, entre « 45 et 50 minutes ». « On était à deux dans une salle. La dame, plutôt jeune, m'a demandé comment j'étais venu. Elle me posait des questions, me faisait dire des choses que je ne savais pas. Elle disait : "Quel âge à ton père ? Et ta mère ?" Moi, je ne sais pas. Elle me demandait : "Pourquoi tu ne connais pas ta date d'anniversaire ?" Je lui répétais : "Je suis de 2003". En Guinée, je n'ai jamais fêté mon anniversaire. On se fiche de la date et du mois, on retient seulement l'année. »

Résultat : deux semaines plus tard, Forum réfugiés pense que Soufiane est majeur. Pour un autre jeune, dans son évaluation récente que Mediacités s'est procurée, l'association s'étonne qu'il n'ait pas été marqué par des manifestations minières qui ont eu lieu, en 2017, dans la ville de Boké, en Guinée. Conséquence : l'évaluatrice émet des doutes dans ses conclusions sur la cohérence du récit du migrant et donc sur son âge déclaré.

Recul du nombre « d'évaluations positives »

Sandrine Rodrigues, [une des avocates](#) du barreau de Lyon les plus impliquées sur le sujet des mineurs étrangers isolés, voyait d'un bon œil la mission de Forum réfugiés. « A l'ouverture du centre en avril 2018, la loi était respectée et les évaluations concluaient très souvent à la minorité des jeunes. Cela semblait correspondre à la réalité que nous constations sur le terrain, se souvient-elle. Mais dès l'été, la situation s'est dégradée. On en est aujourd'hui à deux fois moins d'évaluations positives. »

Cette impression est confirmée... par l'association Forum réfugiés elle-même. D'après un document interne, que Mediacités a pu consulter, 96% des évaluations concluaient à la minorité des jeunes en avril 2018. Cinq mois plus tard, ce taux était tombé à 46%. En janvier 2019, il baissait encore pour s'élever à 42%. La tendance peut s'expliquer, en partie, par un rodage de l'équipe du CMAE. Mais l'ampleur du recul du nombre de dossiers favorables interpelle. A noter qu'au départ, la Méomie ne suivait pas l'avis de l'association dans la majorité des cas. Désormais, le taux de désaccord est proche de zéro.

« S'ils ne répondent pas bien, on juge leur récit incohérent. S'ils répondent bien, on les juge trop matures ! »

« Le problème va bien au-delà des chiffres », poursuit Sandrine Rodrigues qui pointe un effet pervers des évaluations express de Forum réfugiés, en une ou deux heures. « Une fois qu'un jeune est entré dans le processus d'évaluation, cela nous prive de la possibilité de formuler un référendum de mise à l'abri », explique l'avocate. Or, à l'image de Thomas, Oussmane ou Sofiane, ils sont nombreux à attendre des semaines – voire plus d'un mois – un résultat de la part de l'association sans qu'une solution d'hébergement ne leur soit proposée. « Je ne sais pas si c'est une parade mais le résultat est là : nous avons moins de leviers juridiques pour les sortir de la rue ou des squats », conclut Sandrine Rodrigues.

Comme l'ensemble de ses collègues qui s'occupent de dossiers de mineurs isolés étrangers, l'avocate pose la question de la légitimité de Forum réfugiés. L'association est spécialisée en droit des étrangers, pas en droit de l'enfance, qui devrait prédominer ici. « Désormais, la situation est aussi dramatique que lorsque la Méomie se chargeait des évaluations, dénonce Françoise Leclerc, du Réseau éducation sans frontière (RESF), membre du collectif de l'Accueil des mineurs isolés étrangers (Amie). Non seulement, ils [Forum réfugiés] ne

prennent pas le temps mais l'entretien est toujours à charge. Comme si le but était de gérer un flux migratoire... On bombarde les jeunes de questions, avec des demandes très spécifiques sur les dates. S'ils ne répondent pas bien, on juge leur récit incohérent. S'ils répondent bien, on les juge trop matures ! »

Peu à peu, Forum réfugiés est devenue la bête noire des militants associatifs et des familles qui hébergent les jeunes Africains sans domicile.

Une dizaine de places supplémentaires

« Avec suffisamment de places en aval, le centre peut accueillir 1 350 jeunes par an et nous pouvons les évaluer pendant les jours où ils sont hébergés au CMAE », rappelle inlassablement le directeur général de Forum réfugiés Jean-François Ploquin [*lire encadré En Coulisses*]. C'est juste : avec autant de places à l'année que de mineurs reconnus (1528 jeunes ont été pris en charge en 2018 par la Métropole), le dispositif devrait fonctionner. Problème : à l'issue des cinq jours d'évaluation prévus, les solutions d'hébergement manquent. Par conséquent, les migrants à l'abri du CMAE restent souvent plus longtemps que prévu.

« Nous ne pouvons pas décemment mettre des mineurs à la rue, poursuit Jean-François Ploquin. Nous décidons donc de parer au plus pressé : dès qu'une place se libère, nous prenons un jeune et pour les autres, nous essayons de faire une évaluation le plus rapidement possible, entre cinq et six jours. »

Le directeur n'ignore pas les critiques dont son association fait l'objet : « Beaucoup d'acteurs sont en colère, à juste titre puisque le système est dépassé. Mais ils se trompent de cible : nous faisons le maximum, sans mettre les mineurs dehors et en respectant les conditions de sécurité. Que tous ceux qui prétendent pouvoir faire mieux le fasse ! » Cela ne dégripperera pas « le système », mais Forum réfugiés a réussi à obtenir une dizaine de places supplémentaires pour les mois à venir. Le CMAE aura ainsi les moyens d'accueillir 35 (peut-être même 39) jeunes en même temps.

(Re)lire nos précédentes enquêtes sur les mineurs isolés étrangers du Grand Lyon

- > Septembre 2017 – [Migrants : l'insupportable attente des mineurs isolés](#)
- > Décembre 2017 – [Jeunes migrants dispersés, Grand Lyon dépassé](#)
- > Septembre 2018 – [TRIBUNE – Mineurs isolés à la rue : urgence !](#)
- > Avril 2019 – [Grand Lyon : jeunes migrants à l'abri mais pas au bout de leur peine](#)

« Forum réfugiés est dans une situation impossible, analyse François-Régis Lacroix de la Ligue des droits de l'Homme, membre de l'Amie. Mais je fais une distinction entre les salariés, qui font de leur mieux et doivent gérer un conflit éthique qu'on leur impose, et la direction qui a accepté de travailler dans ces conditions en répondant à l'appel d'offres de la Métropole. » En filigrane pointe toujours le même reproche : est-ce à Forum réfugiés de faire le tri entre les jeunes migrants qui frappent à la porte de l'Aide sociale à l'enfance ?

« Ils font ce qu'ils peuvent »

« Ce n'est pas Forum qui décide qui est mineur et qui ne l'est pas, rappelle Olivier Brachet, l'ancien directeur (1985-2009) et figure historique de la structure. Le rôle de l'association, c'est de préparer le dossier le plus complet sur tel ou tel gamin pour celui habilité à prendre la

décision, ici la Métropole. Le problème, c'est que faute de temps, le Grand Lyon se retrouve à appeler Forum réfugiés pour lui demander : "Lui, il est mineur ? Et lui ?" Il faudrait être plus précis dans la convention qui lie l'association à la Métropole de Lyon. Sinon, on se met dans la confusion et ce n'est pas bon... »

Cet embarras est palpable en interne. Il s'est exprimé dès la réponse à l'appel d'offres du Grand Lyon. Elle a fait l'objet de deux [conseils d'administration de l'association](#), dont un exceptionnel. Un de ses membres a accepté de confier à Mediacités la teneur des discussions d'une séance de décembre 2017. « Au départ, tout le monde essayait de se dire que cela allait le faire, se souvient-il. Mais, en réalité, nous pouvions percevoir les limites dès la lecture des conditions de l'appel d'offres, notamment sur le fait que nous ne pourrions pas garder l'objectif d'hébergement de cinq jours. La majorité du conseil d'administration a voté pour [répondre à l'appel d'offres], mais cela restait tendu. »

Lors de cette réunion, les représentants du personnel se révèlent être les plus farouches opposants au projet. « Ils ont beaucoup insisté, à raison, sur le rôle des salariés qui rejoignent l'association pour aider les réfugiés et non pour les trier », poursuit notre source. « Ils font ce qu'ils peuvent, commente de son côté Olivier Brachet. Je pense toutefois qu'ils sont mieux équipés que les agents de la Métropole pour faire face aux récits parfois "hard" d'enfants qui ont traversé des guerres, l'exil, etc. »

« Les appels d'offres publics dans le secteur social offrent une soupape bienvenue »

L'enjeu est aussi financier pour Forum réfugiés. « Comme partout en France : les subventions aux associations reculent et les appels d'offres publics dans le secteur social offrent une soupape bienvenue, analyse Mikis Charalambos, délégué syndical CGT et représentant du personnel. Forum n'échappe pas à ce principe. Aujourd'hui, la mission sur les mineurs isolés constitue une part importante de son budget total [de l'ordre de 10% d'après nos informations], d'autant plus rapportée à l'activité qu'elle représente. »

Pour toucher l'enveloppe maximale de l'accord-cadre, le marché initial de 2018 prévoyait six à sept évaluations par jour ouvré et jusqu'à dix en cas de pic de fréquentation. Soit un rythme de deux évaluations par jour et par professionnel. 325 euros par évaluation avec hébergement, 250 euros sans. « Comment demander aux salariés du CMAE de prendre le recul nécessaire dans un tel contexte interroge Mikis Charalambos. Cette histoire est l'illustration d'un problème de fond : les pouvoirs publics se déresponsabilisent. Et Forum réfugiés se retrouve à pallier les carences de la Métropole. »

Pendant ce temps-là, à la Méomie

Avant avril 2018, un service du Grand Lyon, la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés (Méomie), gérait les entretiens d'évaluation des jeunes migrants qui se présentaient comme mineur. L'un des objectifs de l'externalisation de cette mission à Forum réfugiés était de libérer du temps aux agents de la Méomie pour l'accompagnement des migrants de moins de dix-huit ans pris en charge. Quel bilan, un an plus tard, pour la douzaine de travailleurs sociaux du service ? « Nous avons en moyenne 110 jeunes à suivre. Au départ, j'essayais de tous les voir mais c'était contre-productif puisque je n'avais plus le temps d'effectuer le travail administratif nécessaire pour les aider. Désormais, je leur demande de me relancer et j'aide ceux qui me sollicitent. C'est injuste mais c'est le mieux que je puisse faire », confie sous le couvert de l'anonymat une salariée de la Méomie.

Soufiane, rencontré par Mediacités, confirme ce fonctionnement. Reconnu mineur par la Métropole, après une procédure devant le juge des enfants en mars, ce jeune Guinéen dort depuis à l'hôtel. Il a vu sa « référente » du Grand Lyon une fois : « Elle m'a laissé son numéro et m'a dit que je pouvais l'appeler si besoin ».

La Méomie peine par ailleurs à recruter. « Tout le monde dans le secteur connaît nos conditions de travail et, même sans l'évaluation qui posait la question éthique du tri, personne ne veut venir », observe notre source interne. Une autre interlocutrice, qui elle aussi ne veut pas s'exprimer publiquement car elle « souhaite continuer sa carrière au sein de la Métropole », s'interroge : « Au lieu de recourir aux services de Forum réfugiés, pourquoi ne pas avoir investi dans notre service pour nous donner de meilleurs moyens de travail et capitaliser sur notre expérience ? »

Fondée en 1982 (sous le nom de Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile), Forum réfugiés a fusionné en 2012 avec le Cosi (Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique) qui promeut les droits de l'Homme et la démocratie. L'association, qui compte plus de 300 salariés, est spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile. Elle intervient par exemple pour du conseil juridique dans six Centres de rétention administrative (où sont retenus des étrangers en attente d'expulsion), dont [celui de Lyon-Saint-Exupéry](#), gère des centres et plateformes d'accueil des demandeurs d'asile (Cada – Pada), des centres d'hébergement d'urgence, etc.

Un accord-cadre ou marché à bons de commande est privilégié par une collectivité quand celle-ci « n'est pas en mesure de connaître précisément à l'avance les quantités à commander », selon [le code des marchés publics](#), en l'occurrence pour l'accord passé entre Forum réfugiés et la Métropole, le nombre d'évaluations.

Nombre de jeunes migrants (accompagnés par des avocats et des militants associatifs), considérés comme majeurs par la Métropole, contestent la décision de la Méomie devant le juge pour enfants. Le magistrat peut reconSIDérer leur âge et, s'il conclut à la minorité, exiger leur prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Le conseil d'administration de Forum réfugiés rassemble une vingtaine de personnes, retraités ou actifs du secteur social, médical ou humanitaire pour la plupart ainsi que cinq personnes morales, dont le Secours catholique, l'Entraide protestante et le barreau de Lyon.